

Québec, le 7 janvier 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 7 décembre dernier, le député de Jonquière inscrivait au feuilletton une question demandant quand les citoyens d'Albanel et des alentours auraient accès à un médecin de famille dans leur municipalité.

Je suis très sensible à la situation décrite et à son impact sur la prestation des soins pour les citoyens d'Albanel. À cet effet, les plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM) visent une répartition équitable des nouveaux effectifs médicaux pour chaque territoire de réseau local de services (RLS), en fonction de l'écart au besoin. Ainsi, pour le RLS de Maria-Chapdelaine, dans lequel se situe la municipalité d'Albanel, le ministère de la Santé et des Services sociaux a déjà autorisé le recrutement de deux médecins au PREM 2019, compte tenu du besoin observé.

Par ailleurs, la gestion des effectifs médicaux est sous la responsabilité du Département régional de médecine générale (DRMG) de la région concernée. À cet effet, il lui revient de répartir les places autorisées au PREM entre les différents sous-territoires de sa région et de procéder à l'octroi des avis de conformité, en fonction des besoins et dans le respect des cibles signifiées.

...2

De plus, ni la ministre ni le DRMG ne peuvent obliger un médecin à pratiquer dans une municipalité ou un cabinet médical en particulier : en tant que travailleurs autonomes, les médecins sont libres d'exercer dans le milieu de pratique de leur choix, sous réserve des modalités d'application des PREM et des activités médicales particulières.

Finalement, toute clinique peut prendre contact avec le DRMG de sa région pour lui exposer ses besoins. Ce dernier pourra en informer les médecins obtenant une place au PREM du sous-territoire, ou explorer avec cette clinique la possibilité de mobiliser sur une base volontaire des médecins déjà en pratique dans la région pour répondre aux besoins de la population.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Danielle McCann

N/Réf. : 18-MS-07268